communiqué de presse

Le Ceser propose des solutions pour réduire les inégalités franciliennes d'accès à la culture

11 décembre 2015 Le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France a adopté, le 10 décembre 2015, un avis sur l'accès des Franciliens et des Franciliennes à l'ensemble de l'offre culturelle. Il présente les bonnes pratiques à développer et préconise des leviers d'actions à la Région.

L'Ile-de-France propose une offre culturelle abondante et diversifiée qui participe au rayonnement mondial de la région-capitale. Mais une partie trop importante de la population francilienne reste exclue de ces propositions culturelles. Les raisons sont multiples: économiques, géographiques, sociologiques ou culturelles. Elles peuvent aussi être liées à un empêchement (hospitalisation, handicap, incarcération).

Le Ceser formule des solutions pour réduire les inégalités franciliennes d'accès à la culture. Il recommande de développer un certain nombre de bonnes pratiques mises en œuvre par les acteurs culturels et propose des actions concrètes.

• Construire une stratégie régionale cohérente et coordonnée
Au regard de la nouvelle gouvernance créée par la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France doit être garante de l'équité territoriale pour l'accès de tous à l'offre culturelle sur l'ensemble de son périmètre. Une stratégie régionale doit être élaborée pour amplifier l'engagement culturel et mettre en œuvre les bonnes pratiques existantes.

• Se rapprocher des publics
Le Ceser souhaite que la Région encourage les initiatives à caractère inclusif et participatif. Objectif : favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap et développer la mixité sociale et intergénérationnelle. L'accessibilité des transports publics pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap doit être développée, via le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).

• Mettre en place un outil de suivi des pratiques culturelles
La deuxième assemblée régionale préconise la création d'un outil de suivi des pratiques culturelles des Franciliens, dans le cadre d'une mission dévolue à un organisme régional.

De nombreuses initiatives existent pour impliquer les habitants, renforcer l'autonomie des publics et mettre en place des actions « hors les murs ». Lutter contre les inégalités d'accès à l'offre culturelle nécessite un engagement déterminé en faveur de la jeunesse, que ce soit dans le cadre scolaire ou hors temps scolaire.

CONTACT PRESSE
Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95